

# Prestation Potentiel Emploi - MDPH

## Prestation Potentiel Emploi - MDPH



### ***(Maison Départementale des Personnes Handicapées)***

Elle est mobilisable uniquement par la MDPH, pour les personnes ayant déposé une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et/ou d'orientation professionnelle auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

A travers cette prestation, il s'agit de :

- Réaliser un bilan personnalité du parcours de la personne, de ses compétences et de ses difficultés.
- Évaluer les possibilités d'exercer une activité professionnelle au regard de la situation de handicap de la personne et des éléments qui peuvent constituer un frein à l'emploi (durée d'inactivité professionnelle, situation sociale, mobilité...).

Plusieurs étapes sont à distinguer dans cette prestation :

- Une rencontre initiale (présentation de la démarche, des objectifs, du contenu ; engagement ou non de la personne ; signature du protocole) ;
- Un bilan de la situation (analyse globale : santé, professionnel, vie sociale, vie quotidienne) ;
- Un travail sur le projet professionnel (analyse du parcours professionnel, valorisation des acquis professionnels pour dégager les pistes possibles) ;
- Une mise en situation professionnelle (stage en atelier ou en entreprise) ;
- Un bilan final ;
- Un suivi à 6 mois (enquête auprès de la personne).